



CONSEIL MUNICIPAL
Conseil du 10 avril 2018
18h45

Date de convocation :
3 avril 2018

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Le quorum est atteint

L'an deux mille dix-huit, le mardi dix avril à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, en séance publique ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean AMOUROUX, Maire.

Etaient présents : Jean AMOUROUX - Françoise BARENNE- Rosa BELTRAN - Jean BEUVE - Carole CLUZAN - Cédric FOURCADE - Marie-Catherine KRASKER - Annie MADELAINE - François MINET - Florence MUNOZ - Hervé PARRA - Stéphanie PLANES

Procurations : Michel CLEMENT à Jean BEUVE

Absents : Marc DI BATTISTA - Paul MILHE-POUTINGON

Secrétaire de Séance : Monsieur Hervé PARRA a été nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR - séance 03/2018

Délibérations :

- **201803-006** : Délibération pour demande de subvention pour achat de meubles à la bibliothèque
- **201803-007** : Délibération pour vote des taux des Taxes 2018
- **201803-008** : Délibération pour approbation du Compte de Gestion 2017 du CCAS
- **201803-009** : Délibération pour approbation du Compte Administratif 2017 du CCAS,
- **201803-010** : Délibération pour approbation du Compte de Gestion 2017 de la commune
- **201803-011** : Délibération pour approbation du Compte Administratif 2017 de la commune
- **201803-012** : Délibération pour affectation des résultats
- **201803-013** : Délibération pour vote du budget primitif 2018
- **201803-014** : Délibération pour approbation des changements d'horaire de l'école
- **201803-015** : Délibération pour adhésion au groupement de commande communautaire pour la passation d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité au règlement européen sur la protection des données personnelles - RGPD

REUNION DE CONSEIL

DELIBERATION N° 201803-006

OBJET : Délibération pour demande de subvention pour l'achat de meubles pour la bibliothèque municipale

Monsieur Le Maire informe le conseil la demande de l'agent en charge de la bibliothèque pour l'achat de meubles pour l'amélioration du classement et de la présentation des livres au sein de la bibliothèque. Il propose qu'une demande de subvention soit déposée auprès des services départementaux en vue d'obtenir un financement au taux de 50 % du montant total ht des achats de meubles soit pour une somme maximum de 1500 € ht :

Après débat, le conseil, à l'unanimité :

- Approuve l'achat de mobilier de bibliothèque,
- Charge Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services départementaux pour l'achat de meuble de bibliothèque,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DELIBERATION N° 201803-007

OBJET : Délibération pour vote du taux des taxes 2018

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil, le document reçu par les services fiscaux et concernant "l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018".

Il rappelle les taux d'imposition votés en 2017

- ❖ Taxe d'Habitation 12,66 %
- ❖ Taxe Foncière bâti 16.94 %
- ❖ Taxe Foncière non bâti 68.31 %

La commission des finances propose au conseil d'en débattre.

Il transmet à l'assemblée des propositions d'augmentation du taux de la Taxe Foncière Bâti pour un passage de taux de 16.94 % à 17.09 %.

Monsieur Le Maire rappelle que les investissements prévus seront réalisés sur les fonds propres de la commune.

De même, l'attribution des subventions de l'état est conditionnée par l'effort fiscal de la commune.

Le débat s'instaure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des voix :

Soit 11 voix pour et 2 contre :

- Décide d'augmenter les taux des taxes, pour un produit total attendu de 316 645 € ainsi :
 - ❖ Taxe d'Habitation 12,66 %
 - ❖ Taxe Foncière bâti 17.09 %
 - ❖ Taxe Foncière non bâti 68.31 %
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires,
- Charge Monsieur Le Maire de transmettre cette décision aux services concernés.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée, que le compte de gestion représente la comptabilité établie par la trésorerie de Thuir et qu'il est l'équivalent du Compte Administratif établi par la commune.

Afin d'être en accord avec les règles de la comptabilité publique, il convient de l'approuver par délibération.

Il rappelle que le CCAS a été clôturé au 31 décembre 2017.

Madame La secrétaire générale commente les tableaux proposés aux membres présents.

Ouïes les explications, le conseil, à l'unanimité :

- Approuve le Compte de Gestion 2017 tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents de gestion
- Charge Monsieur Le Maire de transmettre cette décision à Monsieur Le Comptable des Finances Publiques de Thuir

Monsieur Le Maire présente aux membres l'état du compte administratif 2017 du Centre Communale d'Action Sociale.

Compte	Dépense Fonctionnement	Réalisé 2017	Compte	Recette Fonctionnement	Réalisé 2017
6562	Aides	772,88 €	002	Excédent reporté	5 584,88 €
6713	Secours et dots		7713	Libéralités reçues	1 435,00 €
	Total	772,88 €		Total	7 019,88 €

(Pas de Comptabilité d'Investissement)

Ce qui dégage un résultat de clôture excédentaire : 6 247,00 €

Il rappelle que le CCAS a été intégré à la comptabilité du Budget communal 2018 et que l'excédent de clôture sera affecté au compte 002 du budget primitif 2018 de la commune

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, Monsieur BEUVE Jean, est élu président de séance et demande aux membres du conseil, s'ils ont des remarques ou des observations. Il rappelle l'égalité des imputations entre le compte de Gestion et le Compte Administratif 2017 et soumet aux membres présents, l'approbation de cette comptabilité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres prenant part au vote et représentés,

- Arrête et approuve le Compte Administratif 2017 du CCAS,
- Approuve l'affectation du résultat de clôture d'un montant de 6247 € sur le compte 002 du budget primitif 2018 de la commune.
- Charge Monsieur Le Président, de transmettre cette décision à Monsieur le Comptable des Finances Publiques de Thuir.

Monsieur Le Maire remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est réitérée pour la gestion du CCAS.

OBJET : Délibération pour approbation du compte de gestion 2017 du budget communal

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée, que le compte de gestion représente la comptabilité établie par la trésorerie de Thuir et qu'il est l'équivalent du Compte Administratif établi par la commune.

Il convient de l'approuver par délibération afin d'être en accord avec les règles de la comptabilité publique

Madame La secrétaire générale commente les tableaux proposés aux membres présents.

Oùï les explications, le conseil, à l'unanimité :

- Approuve le Compte de Gestion 2017 tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents de gestion
- Charge Monsieur Le Maire de transmettre cette décision à Monsieur Le Comptable des Finances Publiques de Thuir.

Délibération 201803-011

OBJET : Délibération pour approbation du compte administratif 2017 de la commune

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame La secrétaire générale et commente les états du Compte Administratif 2017 de la commune.

Dépenses Fonctionnement	589 239.73€	Recettes Fonctionnement	727 703.53 €
Charges à caractère générale	177 442.23 €	Atténuation de Charges	49 669.72 €
Charges de personnel	315 518.24 €	Produits des services	30 007.50 €
Charges de Gestion courante	66 918.93 €	Impôts et Taxes	438 490.01 €
Frais financiers	29 270.62 €	Dotations et Subventions	147 930.32 €
Charges Exceptionnelles	89.71 €	Gestion courante	18 454.28 €
Opérations d'ordre	0.00 €	Produits exceptionnels	43 151.70 €
Dépenses Investissements	326 669.77 €	Recettes Investissements	316 404.10 €
Emprunts	248 847.83 €	FCTVA / TLE / caution / réserves	247 877.55 €
Immobilisations incorporelles	38 242.54 €	Subventions d'investissement	68 526.55 €
Immobilisations en cours	39 579.40 €	Dot. aux amortissements et cessions	0,00 €

Après avoir entendu les explications sur cette comptabilité, Monsieur Le Maire est invité à quitter la réunion.

Suivant l'application des dispositions tirées de l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur BEUVE Jean, préside l'assemblée et invite l'assemblée à se prononcer sur la gestion financière de Monsieur Le Maire pour l'année 2017.

Il propose aux membres présents de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le compte administratif 2017 de la commune, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement.
- Charge Monsieur Le Maire de transmettre cette délibération aux services concernés.

Monsieur Le Maire remercie l'assemblée pour la confiance qui lui a été accordé pour la gestion de la commune, durant cette année.

OBJET : Délibération pour affectation du résultat

Pour faire suite à l'exposé de la délibération précédente, Monsieur Le Maire invite le conseil à procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 sur le Budget Primitif 2018 comme suit :

Affectation à la section d'investissement, en réserve compte 1068 : 145 173.69 €
Report en section de Fonctionnement, l'excédent reporté compte 002 : 171 250.88 €

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
- Charge Monsieur le Maire d'inscrire ces sommes au budget primitif 2018.
- Charge Monsieur Le Maire de transmettre cette décision à Monsieur Le Comptable des Finances Publiques de Thuir.

OBJET : Délibération pour vote du Budget Primitif 2018 de la commune

Monsieur Le Maire présente les lignes et chapitres composants le budget communal 2018

Dépenses Fonctionnement	931 690.88 €	Recettes Fonctionnement	931 690.88 €
Charges à caractère générale	229 880.00 €	Atténuations de charges	43 000,00 €
Charges de personnel	321 750.00 €	Produits des services	109 340.00 €
Charges de Gestion courante	75 085.00 €	Impôts et taxes	424 630.00 €
Frais financiers	26 938.00 €	Dotations et Subventions	163 909,00 €
Charges exceptionnelles	3 300.00 €	Gestion courante	19 200,00 €
Dépenses imprévues	37 074.88 €	Produits exceptionnels	361.00 €
Dotations amortissements	10 000.00 €	Excédent reporté	171 250.88 €
Virement à la S. d'investissement	227 663.00 €		
Dépenses Investissements	912 413.45 €	Recettes Investissements	912 413.45 €
Emprunts et dettes	150 217.00 €	Excédent fonds capitalisés	145 173.69 €
Immobilisation incorporelle	14 670.00 €	Virement de la S. fonctionnement	227 663.00 €
Immobilisation corporelle	668 715.60 €	Dotation /fonds divers - réserves	54 231.97 €
Régularisation d'investissement	18 108.00 €	Subvention d'investissement	244 305.45 €
Dépenses imprévues	9 504.42 €	Emprunt	129 118.34 €
Déficit d'investissement reporté	51 198.43 €	Dotation aux amortissements	10 000.00 €
		Régularisation d'investissement	31 921.00 €
		Produit de cession	70 000.00 €

Et présente également les investissements 2018.

Détail de l'opération	Dépenses	Recettes
Urbanisme - Modification ou révision simplifiée	10 000.00 €	
Bataille du Boulou - aménagement	14 000.00 €	10 525.00 €
Eclairage Public - Création et aménagement réseau	7 000.00 €	
Service Technique - Matériels et Outillages	2 500.00 €	
Transfert nouvelle mairie	-95 045.00 €	95 947.35 €
Lotissement - extension réseaux	28 810.00 €	
Ecole - Achat vidéoprojecteur - mobilier scolaire	6 000.00 €	840.00 €
Mairie - Droit utilisation logiciel	4 670.00 €	
Espaces Planas - Mise aux normes d'accessibilité	19 370.00 €	9 684.00 €
Bat communaux - Mises aux normes et matériels	10 600.00 €	
Cimetière - columbarium	10 000.00 €	
Voiries Diverses	30 000.00 €	
Voiries - Mobiliers urbains	2 000.00 €	

Soit un reste à financer de 128 031.35 €

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de passer au vote.

Après avoir entendu les explications données, le conseil, à l'unanimité :

- Approuve le Budget Primitif 2018 de la commune, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ce budget et de ses opérations d'investissements.
- Charge Monsieur Le Maire de transmettre cette délibération aux services concernés.

DELIBERATION N° 201803-014

OBJET : Délibération pour approbation des changements des horaires de l'école

Monsieur Le Maire indique que lors du dernier conseil de classe, l'équipe enseignante a proposé aux parentes d'élèves un sondage pour le changement des horaires de cours.

Après dépouillement, il a été décidé, à la majorité de parents :

Cours du matin de 8h30 à 12h00

Cours de l'après-midi : 14h00 à 16h30

La garderie du matin commencerait donc à 7h30 et la garderie du soir fermera à 18h30, comme convenu par délibération.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, le conseil, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable aux nouveaux horaires
- Charge Monsieur Le Maire d'en informer Madame, la Directrice de l'école François POUS

DELIBERATION N° 201803-015

OBJET : Adhésion au groupement de commande communautaire pour la passation d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité au règlement européen sur la protection des données personnelles RGPD

Vu l'article L 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28 ;

Vu le décret n° 2016-360 du 30 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n° 52/2018 du Conseil Communautaire en date du 29 Mars 2018, dont il est fait lecture lors de la présente séance,

Le Maire rappelle qu'à compter du 25 mai 2018, le règlement du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données entrera en vigueur.

Les collectivités territoriales et les structures privées devront respecter ce nouveau règlement dit règlement général de protection des données - RGPD. Dans le cadre de son application, elles auront notamment l'obligation :

- de tenir une documentation interne complète sur leurs traitements de données personnelles, s'assurer que ces traitements respectent bien les nouvelles obligations légales et prévoir les actions à mener pour se conformer aux obligations actuelles et à venir, le cas échéant ;

- d'identifier les traitements de données personnelles susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées, mener une étude d'impact sur la protection des données pour chacun de ces traitements et mettre en place des mesures permettant de répondre aux principaux risques et menaces qui pèsent sur la vie privée des personnes concernées par ses traitements, le cas échéant ;
- constituer un dossier documentaire permettant de démontrer que le traitement de données personnelles est conforme au règlement. Les mesures organisationnelles et techniques sont réexaminées et actualisées si nécessaire.

Le Maire indique qu'en vue de mettre en conformité le traitement des données personnelles effectué par les services municipaux dans le cadre de l'accomplissement de leurs missions, la commune souhaite confier à un prestataire extérieur l'accompagnement à la mise en conformité au RGPD.

Dans cet objectif, la Communauté de Communes des Aspres et certaines de ses communes membres et partenaires privés ont décidé de mutualiser leurs besoins en formant un groupement de commande permanent.

Il précise que le coordonnateur de ce groupement sera la Communauté de Communes des Aspres. Elle organisera, conformément aux règles de l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, du décret n° 2016-360 du 30 mars 2016 relatif aux marchés publics et à la convention constitutive du groupement de commandes, l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, de la publicité jusqu'à l'attribution du(des) contrat(s).

Chacun des membres du groupement s'assurera ensuite de la bonne exécution du contrat pour la partie qui le concerne.

La convention constitutive de groupement de commandes déterminant les règles de fonctionnement du groupement est annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes des Aspres et certaines de ses communes membres et partenaires privés pour la passation d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité au règlement général sur protection des données personnelles,
- **VALIDE** le projet de convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération,
- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commande ainsi constitué,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de groupement, les contrats passés sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découleront.

Questions diverses :

- **TRAVAUX** : Place des Oliviers : toujours en cours,
Lotissement le chemin des vignes : toujours en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire clôt la séance à 20h00